



Séance du 7 avril 2022 à 19h00

Afférents au Conseil Municipal = 15
En exercice = 15
Qui ont pris part à la délibération = 14

Date de la convocation-diffusion

31/03/2022

Date d'affichage

13/04/2022

L'an deux mil vingt-deux, le 7 avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Fabien CRUVEILLER, Maire.

Etaient présents :

Mesdames, Laëtitia FOURY, Sylvia VERYHA,

Messieurs Stéphane BRIONI, Fabien CRUVEILLER, Didier DURAND, John HUISMAN, Philippe PINCHARD,

Absents excusés : Mesdames, Sophie POUJOL, Catherine BOUCHET, Aube MOURET, Messieurs, Laurent ROQUE, Jérémy BRITO, Xavier THALER, Pierre DURANDET, Nicolas ROME,

Pouvoirs : Sophie POUJOL à Fabien CRUVEILLER, Catherine BOUCHET à Philippe PINCHARD, Aube MOURET à Stéphane BRIONI, Laurent ROQUE à Laëtitia FOURY, Pierre DURANDET à John HUISMAN, Jérémy BRITO à Sylvia VERYHA, Xavier THALER à Sylvia VERYHA,

Secrétaire de séance : Madame Sylvia VERYHA

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le compte-rendu du précédent Conseil Municipal.

Election d'un Président de séance
--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-14,

Considérant que dans les séances où le Compte Administratif est débattu et voté, le Conseil Municipal doit élire un Président en remplacement du Maire qui peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote,

Le conseil Municipal, à l'unanimité :

- Désigne Monsieur Philippe PINCHARD, comme Président de séance, en remplacement de Monsieur le Maire, pour l'approbation des Comptes Administratifs de l'exercice 2021.

Approbation du Compte de Gestion 2021 M14 établi par Madame la Trésorière

Le conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbation du Compte de Gestion 2021 M49 établi par Madame la Trésorière

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget annexe M49 de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, à l'unanimité que le compte de gestion M49 dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbation du compte administratif 2021 M14

La Présidence de la séance est assurée par Monsieur Philippe PINCHARD

Le Conseil Municipal, Monsieur Fabien CRUVEILLER se retire, à l'unanimité des membres présents :

- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	548 910.65	553 350.69
	INVESTISSEMENT	414 293.55	283 617.32
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	FONCTIONNEMENT		291 321.24
	INVESTISSEMENT	13 551.93	
RAR	INVESTISSEMENT		
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	548 910.65	844 671.93
	INVESTISSEMENT	427 845.48	283 617.32
	TOTAL CUMULE	976 756.13	1 128 289.25

Approbation du compte administratif 2021 M49

La Présidence de la séance est assurée par Monsieur Philippe PINCHARD.

Le Conseil Municipal, Monsieur Fabien CRUVEILLER se retire, à l'unanimité des membres présents :

- Vote et arrête les résultats définitifs du budget M49 tels que résumés ci-dessous :

			RECETTES
--	--	--	----------

		DEPENSES	
REALISATION DE L'EXERCICE	EXPLOITATION	213 510.94	182 518.64
	INVESTISSEMENT	1 197 105.71	1 666 045.92
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	EXPLOITATION		34 591.19
	INVESTISSEMENT		38 490.42
RESULTAT CUMULE	EXPLOITATION	213 510.94	217 109.83
	INVESTISSEMENT	1 197 105.71	1 704 536.34
	TOTAL CUMULE	1 410 616.65	1 921 646.17

Affectation du résultat 2021 M14

Vu l'approbation du Compte Administratif M14 2021 et du Compte de Gestion M14 2021 par le Conseil Municipal,

Vu le résultat d'exploitation,

Vu le résultat d'investissement,

FONCTIONNEMENT	
Dépenses (a)	548 910.65€
Recettes (b)	553 350.69€
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	4 440.04€
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)	291 321.24€
Résultat de clôture 2021 (e=c+d)	295 761.28€

INVESTISSEMENT	
Dépenses (a)	414 293.55€
Recettes (b)	283 617.32€
Solde d'exécution (c=b-a)	-130 676.23€
Solde d'exécution d'investissement reporté N-1 (d)	-13 551.93€
Résultat de clôture 2021 (e=c+d)	-144 228.16€

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide et prend acte :

RÉSULTATS 2021	
Excédent de fonctionnement	295 761.28€
Déficit d'investissement	-144 228.16€
Solde global de clôture	151 533.12€

AFFECTATION 2022	
Résultat de fonctionnement reporté au compte 002 (recettes)	295 761.28€
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 001 (dépenses)	-144 228.16€
Affectation de résultat au 1068 (RI)	144 228.16€
Report de fonctionnement au 002 (Recettes)	151 533.12€

Affectation du résultat 2021 M49

Vu l'approbation du Compte Administratif M49 2021 et du Compte de Gestion M49 2021 par le Conseil Municipal,

Vu le résultat d'exploitation,

Vu le résultat d'investissement,

FONCTIONNEMENT	
Dépenses (a)	213 510.94€
Recettes (b)	182 518.64€
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	-30 992.30€
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)	34 591.19€
Résultat de clôture 2021(e=c+d)	3 598.89€

INVESTISSEMENT	
Dépenses (a)	1 197 105.71€
Recettes (b)	1 666 045.92€
Solde d'exécution (c=b-a)	468 940.21 €
Solde d'exécution d'investissement reporté N-1 (d)	38 490.42 €
Résultat de clôture 2021 (e=c+d)	507 430.63€

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide et prend acte :

RÉSULTATS 2021	
Excédent de fonctionnement	3 598.89€
Excédent d'investissement	507 430.63€
Solde global de clôture	511 029.52€

AFFECTATION 2022	
Résultat de fonctionnement reporté au compte 002 (recettes)	3 598.89€
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 001 (recettes)	507 430.63€

Objet : Vote du budget M14 2022
--

A l'unanimité, le Conseil Municipal arrête et vote par chapitre le Budget Primitif M14 de 2021 tel que présenté ci-après :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT €
011	Charge à caractère général	217 176.52€
012	Charges de personnels, frais assimilés	288 306.55€
65	Autres charges de gestion courante	81 056.64€
66	Charges financières	12 100.00€

67	Charges exceptionnelles	7 600.00€
022	Dépenses imprévues	10 000.00€
675	Valeur comptables immobilisation cédée	9 922.81€
023	Virement à la section d'investissement	38 382.82€
	TOTAL	664 545.34€
	RECETTES	
013	Atténuations de charges	10 900.00€
70	Produits services, domaine et ventes divers	49 550.00€
73	Impôts et taxes	267 941.22€
74	Dotations et participations	172 900.00€
75	Autres produits de gestion courante	1 100.00€
77	Produits exceptionnels	10 621.00€
R002	Résultat reporté	151 533.12€
	TOTAL	664 545.34€

	SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT €
20	Immobilisations incorporelles	23 000.00€
21	Immobilisations corporelles	269 700.00€
16	Emprunts et dettes assimilées	25 382.82€
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 500.00€
001	Solde d'exécution reporté	144 228.16€
	TOTAL	463 810.98€
	RECETTES	
13	Subventions d'investissement	141 277.19€
10	Dotations, fonds divers et réserves	214 228.16€
16	Emprunts et dettes assimilées	60 000.00€
021	Virement de la section de fonctionnement	38 382.82€
21318	Autres bâtiments publics	9 922.81€
	TOTAL	463 810.98€

Objet : Vote du budget M49 2022

A l'unanimité, le Conseil Municipal arrête et vote par chapitre le Budget Primitif M49 de 2022 tel que présenté ci-après :

	SECTION D'EXPLOITATION	
	DEPENSES	
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT €
011	Charge à caractère général	146 200.00€
012	Charges de personnels, frais assimilés	20 000.00€
014	Atténuations de produits	22 900.00€
65	Autres charges de gestion courante	3 287.98. €
66	Charges financières	7 133.49€
67	Charges exceptionnelles	4 300.00€
022	Dépenses imprévues	1 000.00€
042	Opération d'ordre de transfert entre section	59 660.92€
	TOTAL	264 482.39€
	RECETTES	
70	Produits services, domaine et ventes divers	258 433.50€
74	Subvention d'exploitation	2 400.00€
75	Autres produits de gestion courante	50.00€
R002	Résultat reporté	3 598.89€
	TOTAL	264 482.39€

	SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT €
20	Immobilisations incorporelles	48 000.00€
21	Immobilisations corporelles	5 500.00€
23	Immobilisations en cours	700 000.00€
16	Emprunts et dettes assimilées	819 974.18€
	TOTAL	1 573 474.18€
	RECETTES	
001	Résultat reporté	507 430.63€

13	Subventions d'investissement	463 000.00€
16	Emprunts et dettes assimilées	360 000.00€
10	Dotations, fonds divers et réserves	183 382.63€
040	Opération de transfert entre sections	59 660.92€
	TOTAL	1 573 474.18€€

Objet : Vote du taux des taxes locales

Monsieur Philippe PINCHARD propose au Conseil Municipal de maintenir les mêmes taux de fiscalités locales et de prendre en compte la réforme de la taxe d'habitation conformément à la loi de finances.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

TAXE FONCIERE SUR BÂTI	37.64 %
TAXE FONCIERE SUR NON-BÂTI	43.50 %

Objet : Attributions de subventions aux associations

Le Conseil municipal vote et arrête les subventions telles que détaillées ci-après et ouvre les crédits correspondants à l'article 6574 du BP 2022 :

AMIS DE L'AGE D'OR : 250 €,

Par 14 voix pour

BOULE BEAU RIVAGE : 250 €,

Stéphane BRIONI, Philippe PINCHARD et Didier DURAND ne souhaitent pas prendre part au vote

Par 11 voix pour,

OLYMPIQUE DE CARDET (Ecole de foot): 450 €

Stéphane BRIONI et Pierre DURANDET ne souhaitent pas prendre part au vote

Par 12 voix pour,

VCC : 250 €

Laurent ROQUE et Laëtitia FOURY ne souhaitent pas prendre part au vote

Par 12 voix pour,

CHASSE : 250 €

Philippe PINCHARD ne souhaite pas prendre part au vote

Par 13 voix pour

Association des parents d'élèves : 675€,

Par 14 voix pour,

ABEILLE ET SAGESSE : 100 €

Par 14 voix pour,

AMICALE DES POMPIERS CALENDRIER : 250 €

Laëtitia FOURY ne prend pas part au vote

Par 13 voix pour,

OCCE : 375 €

Par 14 voix pour,

Comité des fêtes : 1 500€

Par 14 voix pour,

Objet : Autorisation séance de cinéma

LE maire rappelle aux membres du conseil municipal le projet d'une séance de cinéma en plein air le vendredi 5 août 2022 sur la commune de CARDET dans le cadre du dispositif de cinéma itinérant en Piémont Cévenol.

Vu l'attribution d'une séance de cinéma par la communauté de communes du Piémont Cévenol

Vu la date réservée du 5 août 2022

Vu la demande de l'opérateur chargé d'effectuer ces séances,

Vu la prise en charge financière par la communauté de communes,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Autorise l'opérateur CINECO sis La Paillotte, 48110 St Martin de Lansuscle, à projeter des séances de cinéma commerciales en extérieur sur la commune de Cardet.

Objet : Entretien STEP et réseau EU

LE maire rappelle aux membres du conseil municipal les termes du contrat entre la commune de CARDET et SUEZ concernant la prestation de service pour l'entretien de la station d'épuration, du poste de relèvement et du réseau d'assainissement pour l'année 2022 pour un montant de 23200 HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

Autorise le maire à signer le contrat entre la commune de CARDET et SUEZ concernant la prestation de service pour l'entretien de la station d'épuration, du poste de relèvement et du réseau d'assainissement pour l'année 2022 pour un montant de 23200 HT.

Modification de droit commun du PLU n°1

Stéphane Brioni présente les tenants et aboutissants de la modification de droit commun du PLU n°1 notamment relative à l'ouverture de la zone AU0du hameau des Arnasseaux suite aux travaux réalisés d'extension de réseaux EU. LE conseil valide à l'unanimité le devis du bureau d'étude pour un montant de 6273 euros.

Eclairage public

Suite à la présentation de Xavier Thaler lors du dernier conseil municipal et compte tenu des précisions complémentaires apportées, le conseil municipal valide le principe de partenariat avec le SMEG pour un passage en led du parc d'éclairage public communal sur 3 ans avec les modalités administratives, de financement et subventions afférentes.

Tarifs cantine et garderie

Le conseil municipal maintient et acte les tarifs suivants :

Cantine : 3.35 euros

Garderie : 1 euro le matin, 1.5 euros le soir

Fin de la séance 20h30.

